

Procès-verbal définitif de l'assemblée sectorielle Horticole Ornementale du 16 novembre 2020 en vidéoconférence

I. Identification du document

Type de document	PV
Titre du document	PV définitif de l'Assemblée sectorielle horticole ornementale du 16 novembre 2020
Responsable de la préparation du document	Alain Grifnée
Date de publication	26 janvier 2021
Validé par	
Annexe(s)	

II. Ordre du jour

1. Validation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'assemblée précédente
2. APAQ-W : Plan d'action 2021 et révision AGW cotisations
3. Actualités et état de mise en œuvre des priorités pour 2021

III. Validation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'assemblée précédente

L'ordre du jour est approuvé par tous les participants et le procès-verbal de l'Assemblée du 3 mars 2020 est validé sans remarque.

IV. APAQ-W : Plan d'action 2021 et révision AGW cotisations

Isabelle Tasiaux, attachée 'Horticulture ornementale' à l'APAQ-W présente les propositions d'actions du secteur pour 2021 et fait le point sur la révision de l'AGW 'cotisations :

Propositions d'actions du secteur pour 2021

- Concours entrepreneurs de jardins
- Concours jeune jardinier : le salon Jardinexpo est annulé fin février, par conséquent une solution devra être trouvée pour l'organisation du concours
- Action Certifruit



- Calendrier du jardin à réactualiser/corriger et réimprimer
- Poursuite de la refonte et de la promotion et de l'actualisation du site internet
- Campagne de printemps et d'automne : « Réapprenons à planter au bon moment »
 - Grosse campagne 'durable et de saison'
 - Suivi site internet et communication digitale
 - Reportages.

Cette campagne servirait à la fois les secteurs de l'entreprise de jardins, de l'horticulture et de la pépinière. Le but est de ramener toujours vers le professionnel, celui qui s'y connaît, le spécialiste

- Campagne Jardineries
- Campagne sapins-à déterminer avec le secteur des sapins de Noël – poursuite autour des actions relatives à la marque « Véritable et Eco-responsable »

Ce plan d'actions 2021 est approuvé et ne fait pas l'objet de remarques

Révision AGW cotisations

L'arrêté du Gouvernement Wallon fixant les règles et montants de cotisations au fond de promotion date du 14 décembre 1995 et n'a depuis jamais été révisé, ce qui engendre certaines inadéquations. Une phase de discussion avec chaque secteur et l'APAQ-W a dès lors été entamée afin de trouver le meilleur compromis.

Certaines remarques émises lors de l'A.S. Horticulture Ornementale du 3 mars 2020 ont été entendues et la répartition des montants des cotisations ont été revues. Le tableau suivant détaille les 2 propositions :

Parcs et jardins et production horticole	Proposition réunion 1	Proposition réunion 2
Indépendant à titre complémentaire (personne physique)	50 €	100 €
Cotisation de base jusque 1 travailleur	100 €	
Sapins de Noël et pépinières forestières	Proposition réunion 1	Proposition réunion 2
Cotisation de base Superficie entre 0,5 et 2 hectares	100 €	100 €
Cotisation de base Superficie entre 2 et 7 hectares	150 €	
Cotisation de base Superficie supérieure à 7 hectares	250 €	
Cotisation variable	Proposition réunion 1	Proposition réunion 2
Entre 2 et 4 travailleurs	+ 50 €	+ 50 €
Entre 5 et 9 travailleurs	+ 150 €	+ 150 €
Entre 10 et 20 travailleurs	+ 225 €	+ 250 €
Plus de 20 travailleurs	+ 375 €	+ 400 €

Cette nouvelle répartition est approuvée.

Certains producteurs reviennent sur la demande qui a été faite lors de l'A.S. Horticulture Ornementale du 3 mars 2020 : les producteurs présents à l'Assemblée sont toutefois demandeurs pour que tout qui vend des plantes soient soumis à une cotisation.

Ils insistent sur cette demande qui est d'autant plus exacerbée depuis le confinement de mars et la fermeture des jardinerie et pépinières du 15 mars au 18 avril 2020 alors que les grandes surfaces et animaleries ont pu rester ouvertes et vendre des plantes durant cette période. Une discussion s'engage sur le sujet. L'APAQ-W exprime sa réticence à faire cotiser les grandes surfaces pour la vente de plantes.



Comme la quasi-totalité des plantes vendues en grandes surfaces ne sont pas produites en Wallonie, l'APAQ-W va faire la promotion de plantes qui ne sont pas produites localement. Ce n'est pas l'objectif de base de l'APAQ-W. Malgré ces arguments, certains producteurs sont toujours demandeurs que tout ceux qui vendent des plantes doivent être soumis à une cotisation.

A ce stade, cette situation de blocage est constatée et aucune décision ne peut être prise.

V. Actualités et état de mise en œuvre des priorités pour 2021

a) *Printemps 2020 : Covid-19*

Le printemps est habituellement une période très chargée pour les horticulteurs et pépiniéristes. Mais, avec la crise du Coronavirus, le printemps 2020 restera dans toutes les mémoires ! Pour beaucoup, cette période a été traversée avec un grand stress et les nerfs de tous ont été mis à rude épreuve. Dans ces moments difficiles, le Collège, en collaboration avec la FWH a fait un gros travail de lobbying auprès des autorités et de la presse pour défendre les producteurs.

b) *4000 km de haies*

Le Collège fait partie de la Task Force '4000km de haies'. Plusieurs groupes de travail ont été aussi créés et le Collège a intégré la GT filière dont la mission est : définir les quantités et essences à produire, mettre en place un label de qualité, déterminer les aides nécessaires. Par ailleurs, un marché public pour la fourniture de 1.200.000 plants entre 2022 et 2023 a été lancé par le SPW. Le Collège aide les producteurs wallons à pouvoir y répondre.

c) *Certifruit : pénurie d'arbres fruitiers*

La demande est forte pour les arbres fruitiers (surtout haute-Tige) et les plants de haies. A tel point qu'il y a pénurie actuellement, tant chez les producteurs wallons qu'en Flandre ou en Hollande. La demande pour ces articles augmente ces dernières années et la production essaye de s'adapter. Mais les producteurs ont été surpris par cette augmentation subite. Il faut savoir qu'il faut 4 années de culture pour produire un fruitier HT et 2 années pour les plants de haies. On espère que les prix de ventes vont être adaptés et seront mieux rémunérateurs pour les pépiniéristes.

d) *Sapins de Noël : marché perturbé*

En sapins de Noël, la saison qui a démarré en novembre a été largement perturbée avec le confinement et les mesures de restriction différentes prises dans chaque pays européen. Les producteurs wallons de sapins de Noël exportent principalement vers la France. Les inconnues quant à la vente de sapins de Noël ont conduit à des reports ou des annulations de commandes. Les opérations de coupes et d'expédition ont dû être mise à l'arrêt.

e) *Wallonie en Fleurs*

Ce label créé en 2017 à destination des communes connaît un beau succès, la remise d'un chèque en bois aux communes primées à dépenser chez un des 28 artisans du végétal permet de faire connaître les producteurs wallons locaux

